



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

25 JUIN 2026

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2026.

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, Mme Laurence WATTEAU, M. Denis HERRAUX, Mme Laurence HUBERT, M. Patrice POUILLET, Mme Sandrine CHEVRAY, Mme Odile GODIN, Mme Jessica RENAULT, M. Gaëtan LEBRUN, Mme Anne-Laure CORREIA, M. Ludwig HAMELIN, M. Frédéric GILOT, Mme Delphine LEGROS, M. Manuel DUBIED, Mme Nadège LEBLAY, M. Mickaël PRADO, M. Grégory LEBLANC

Etaient excusés : M. Alain DOBREMEL a donné pouvoir à M. Stéphane FOUCHARD.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoir : 1

Nombre d'absents : 1

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- 1. Désignation du secrétaire de séance.**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2026.**
- 3. Stratégie territoriale et financière.**
 - 3.1. *Présentation des éléments qui constituent le budget d'une commune.*
 - 3.2. *Virement de crédit n°1 : budget assainissement.*
 - 3.3. *Décision modificative n°1 : budget assainissement.*
 - 3.4. *Décision modificative n°1 : budget commune.*
 - 3.5. *Vente d'une tonne à lisier.*
 - 3.6. *Admission en non-valeur : budget principal.*
 - 3.7. *Admission en non-valeur : budget assainissement.*
 - 3.8. *Remboursement des frais de garde et d'assistance aux élus.*
- 4. Valorisation et entretien du territoire.**
 - 4.1. *Présentation station Mouv'nGo.*
 - 4.2. *Election d'un élu référent sécurité routière.*
- 5. Cohésion sociale et l'éducation.**
 - 5.1. *Suppression de poste ATSEM/Création de poste Adjoint technique.*
- 6. Rayonnement local.**
 - 6.1. *Présentation des prochaines manifestations communales.*
- 7. Informations diverses.**
 - 7.1. *Informations communautaires.*
 - 7.2. *Informations municipales.*
 - 7.3. *Questions diverses.*

Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : le 26 juin 2026.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

3.9. Désignation de deux représentants élus par commune pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal. C'est Madame Laurence Hubert qui prend le secrétariat pour cette séance.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 7 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

3. Stratégie territoriale et financière.

3.1. Présentation des éléments qui constituent le budget d'une commune.

Suite à la commission « Valorisation et entretien du territoire » et en réponse aux interrogations légitimes des élus (particulièrement les nouveaux élus), Laurence Watteau a exposé, au travers d'un support simple et pédagogique, les principaux éléments de compréhension des budgets communaux (pour le budget communal : les recettes et dépenses de fonctionnement ; les recettes et dépenses d'investissement – pour le budget annexe d'assainissement : les recettes et dépenses de fonctionnement ; les recettes et dépenses d'investissement). Le document intégral est en ligne dans l'espace élus.

Les bases des budgets de la commune :



Planifient et autorisent toutes les recettes et dépenses d'une commune pour une année donnée



Sont votés par le conseil municipal garantissant transparence et démocratie



Les dépenses doivent être couvertes par les recettes, selon des règles comptables strictes pour une gestion saine

- Budget principal
 - couvre les activités essentielles de la commune comme l'administration, les écoles et la voirie
- Budget annexe
 - concerne des services spécifiques isolés financièrement, souvent financés par des redevances d'usagers
- Transparence et gestion
 - La distinction entre les budgets assure transparence et facilite le suivi financier précis de chaque service communal

Fonctionnement et investissement : deux logiques différentes :



Section de fonctionnement

La section de fonctionnement couvre les dépenses et recettes quotidiennes pour maintenir les services communaux existants.



Section d'investissement

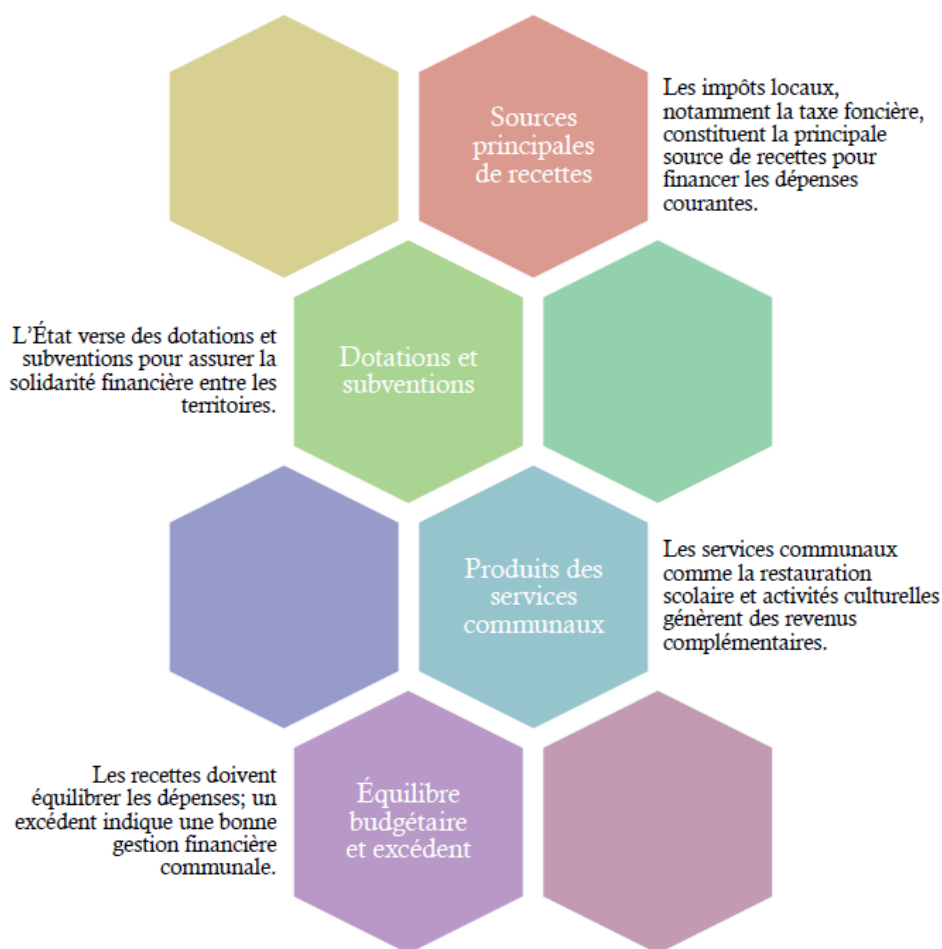
La section
d'investissement
finance des projets
structurants et
durables pour le
développement futur
de la commune.



Importance de la séparation

Cette séparation
garantit une
meilleure lisibilité et
une gestion
responsable des
finances publiques
municipales.

Les recettes de fonctionnement :



Les recettes d'investissement :

Sources de financement

- Les subventions, emprunts et autofinancement sont les sources principales des recettes d'investissement des communes

Rôle de l'emprunt

- L'emprunt permet d'étaler le coût des équipements dans le temps, facilitant la gestion financière communale

Lien fonctionnement-investissement

- Une bonne gestion des dépenses courantes génère une épargne brute qui renforce la capacité d'investissement

Intervention(s) : La présentation n'a entraîné aucune question complémentaire.

3.2. Virement de crédit n°1 : budget assainissement.

Madame Laurence Watteau informe qu'il a été effectué des mouvements de crédits entre les chapitres 21 et 23 afin d'assurer l'exécution des dépenses liées aux travaux rue des Iris pour la prestation de maîtrise d'œuvre. Ce sont des travaux qui initialement n'étaient pas prévus mais pour lesquels il est nécessaire d'intervenir cette année 2026.

Chapitre	Compte imputation	Opérations	Diminution des emplois	Augmentation des emplois
Section d'investissement				
21	2156 – Matériel spécifique d'exploitation		-11 076 €	
20	203 – Frais d'études, de recherche et de développement			+11 076 €
	Total section investissement		11 076 €	11 076 €

3.3. Décision modificative n°1 : budget assainissement.

Suite à l'audit réalisé par le cabinet IRPL, il y a lieu de réaliser des travaux d'assainissement rue des Iris. Un montant de 65 000 € avait été inscrit au compte 21. Cependant, les travaux vont nécessiter la réalisation un **Marché Public à Procédure Adaptée** puisque les dépenses de ces travaux dépassent le seuil des 100 000€

HT. En effet, une somme quasi identique est à prévoir sur le budget communal. Il s'agit pour ce budget-là de reporter les dépenses au compte 23.

Chapitre	Compte imputation	Diminution des emplois	Augmentation des emplois
23	231- Immobilisations en cours		+69 296 €
21	2156 – Matériel spécifique d'exploitation	-4 296 €	
21	213- Constructions	-65 000 €	
	Total section investissement	69 296 €	69 296 €

Adopté à l'unanimité

Intervention(s) :

Madame Odile Godin demande s'il y aura d'autres imprévus de cet ordre. Monsieur le Maire espère que non mais malheureusement on ne peut pas tout prévoir à l'avance. Ces travaux constituent une urgence pour les usagers.

3.4. Décision modificative n°1 : budget commune.

En référence à l'opération 112 « Mairie », pour laquelle il avait été validé l'achat d'un écran interactif d'un montant de 6 115,20 € lors du vote du budget, il y a lieu de réajuster les crédits suivants :

Chapitre	Compte imputation	Opérations	Diminution des emplois	Augmentation des emplois
Section d'investissement				
21	2183 – matériel informatique	112		+ 2950 €
23	231 – Immobilisations en cours		-2950 €	
	Total section investissement		2950 €	2950 €

Adopté à l'unanimité

3.5 Vente de la tonne à lisier.

Il est acté la vente de la tonne à lisier qui ne sert plus aux services techniques. La commune a déjà un acheteur pour la somme de 1 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

3.6. Admission en non-valeur : budget principal.

A la demande du receveur municipal de Montval-sur-Loir, une liste de non-valeurs au titre de la commune est présentée. Les créances à passer en non-valeur représentent des sommes peu conséquentes considérées par le Service de Gestion Comptable comme irrécouvrables au sens où toutes les mesures de recouvrement ont été appliquées. Ces dernières années, elles ont considérablement baissé grâce au travail interne effectué. Le montant total pour cette année est de 26,60 €. Il est rappelé qu'au début du précédent mandat, les montants à recouvrer étaient de l'ordre de 10 000 à 20 000 €.

Adopté à l'unanimité

3.7. Admission en non-valeur : budget assainissement.

A la demande du receveur municipal de Montval-sur-Loir, une liste de non-valeurs au titre du budget assainissement est présentée. Le montant pour cette année est de 376,98 €.

Adopté à l'unanimité

Intervention(s) :

Comme il y a plusieurs montants liés à des impayés suite à des décès, Madame Odile Godin demande si les notaires peuvent mieux communiquer sur ces dossiers. Monsieur le Maire lui répond que la commune n'a pas la main sur ces démarches.

3.8. Remboursement des frais de garde et d'assistance aux élus.

L'article L.2123-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les membres du Conseil Municipal bénéficient d'un remboursement par la commune des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions suivantes :

- 1° Aux séances plénières du Conseil Municipal ;
- 2° Aux réunions de commissions dont ils sont membres et instituées par une délibération du Conseil Municipal
- 3° Aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune ;
- 3° bis **Aux réunions organisées par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre**, par le département ou par la région, lorsqu'ils ont été désignés pour y représenter la commune ;
- 4° Aux réunions des assemblées, des bureaux et des commissions spécialisées des organismes nationaux où ils ont été désignés ou élus pour représenter des collectivités territoriales ou des établissements publics en relevant ;
- 5° Aux fêtes légales mentionnées aux 4°, 7° et 10° du Code du Travail et aux commémorations, fêtes et journées nationales instituées par décret ;
- 6° Aux missions accomplies dans le cadre d'un mandat spécial.

Les conseils municipaux peuvent en outre, par délibération, étendre le bénéfice de ce remboursement à toute autre réunion liée à l'exercice du mandat.

Depuis la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, les communes de moins de 10 000 habitants sont remboursées par l'Etat au titre des frais de garde et d'assistance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le remboursement des frais de garde et d'assistance sur la base des conditions ci-après.

Réunions pouvant donner lieu à une prise en charge :

- Séances plénières du Conseil Municipal ;
- Réunions de commissions instituées par une délibération du Conseil Municipal ;
- Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune
- Réunions organisées par la Communauté de Communes, par le département ou par la région où l'élu a été désigné pour y représenter la commune ;
- Réunions des assemblées, des bureaux et des commissions spécialisées des organismes nationaux dans le cadre d'une représentation de la commune ;
- Fêtes légales mentionnées aux 4°, 7° et 10° du code du travail et aux commémorations, fêtes et journées nationales instituées par décret ;
- Missions accomplies dans le cadre d'un mandat spécial.

Le montant de remboursement est plafonné par heure au montant horaire du salaire minimum de croissance (12,31 € brut au 1er juin 2026), déduction faite des éventuelles autres prises en charge et aides perçues par l'élu. Un justificatif des dépenses devra être produit.

Adopté à l'unanimité

3.9. Désignation de deux représentants élus par commune pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

La Communauté de Communes du Sud-Est Manceau est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). À ce titre, elle a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT).

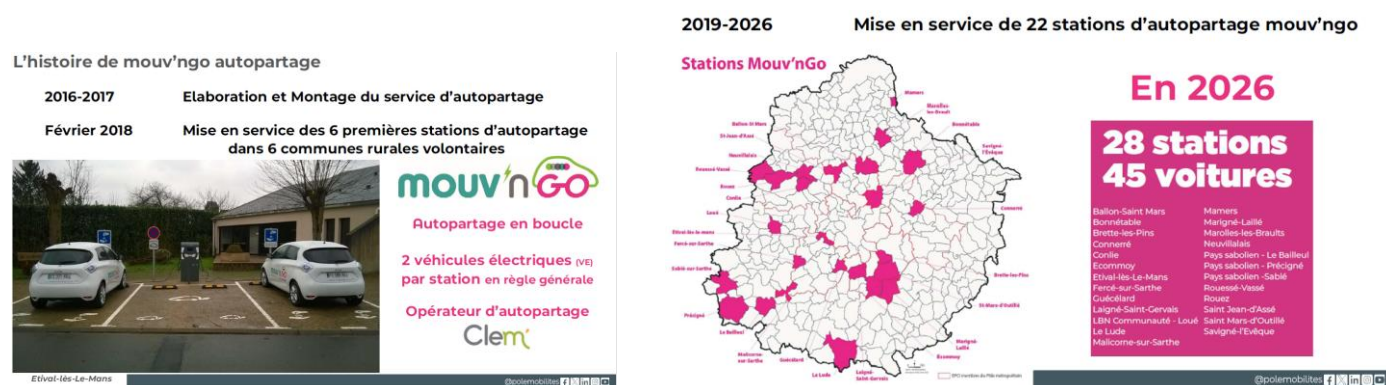
Cette commission évalue l'impact financier des nouveaux transferts de compétences pour chaque commune membre. Elle est composée de conseillers municipaux. Lors de sa séance du mardi 23 juin 2026, le Conseil Communautaire a décidé de fixer la composition à 2 représentants par commune. Monsieur Stéphane Fouchard et Madame Laurence Watteau sont désignés par l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

4. Valorisation et entretien du territoire.

4.1. Présentation station Mouv'nGo.

Monsieur Denis Herraux fait une présentation de la station Mouv'nGo. Il explique que les Zoé actuelles vont être remplacées. Il indique qu'il y a lieu également de désigner un second élu référent Mouv'nGo. C'est Monsieur Mickaël Prado qui est désigné.



Les principaux partenaires :



Gestion de la relation avec les usagers

- Réservation
- Assistance
- Facturation

Mise à disposition d'une plateforme de supervision

Gestion du système de géolocalisation de véhicules



Fourniture, pose et installation des bornes de recharge électrique

Maintenance préventive et curative des bornes de recharge électrique

Les nouvelles stations Mouv'ngo autopartage :



Les échéances à venir :

Renouvellement Véhicules électriques

- Livraison R5 e-tech électrique au cours de l'été
- Livraison R4 e-tech électrique plus tard (?)

Disposez-vous de locaux/bâtiments pour entreposer nos deux véhicules (au moins votre R5 électrique dans un premier temps) ?

Adresse du local/bâtiment de la mairie

Contacts Mairie -> élus et agents (élu référent mouv'ngo, secrétaire de mairie, responsable services techniques, agent référent mouv'ngo)

Renouvellement Borne de Recharge

- Date à définir -> entre septembre 2026 et décembre 2027 (premier test en cours de réflexion avec CITEOS)

Engendrera la fermeture de la station pendant plusieurs semaines...

Convention de partenariat à signer

- Fourniture exemple Convention de partenariat 2026 Conlie
- Délibération commune -> autorisant Madame/Monsieur le maire à signer la convention de partenariat

Projet de délibération à transmettre à la commune (intégrant les travaux à venir concernant la borne de recharge)

Projet de convention – 2026-2027 – à la fois de partenariat élargi – type 4CPS – et de financement (factures électricité...)

Intervention(s) :

Une question est posée sur l'entretien des véhicules. Monsieur Denis Herraux répond que l'entretien intérieur et extérieur est assuré par les services municipaux, ainsi que le dépôt chez le garagiste quand il y a lieu d'emmener les véhicules.

4.2. Election d'un élu référent sécurité routière.

Le Préfet de la Sarthe invite les collectivités à nommer au sein du Conseil Municipal un élu référent « sécurité routière » dont le rôle consiste à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux sur ce sujet ;
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la collectivité.

L'assemblée désigne Monsieur Denis Herraux.

Adopté à l'unanimité

5. Cohésion sociale et l'éducation.

5.1. Suppression de poste ATSEM/Création de poste Adjoint Technique.

Madame Laurence Hubert propose de procéder à la fermeture du poste du grade des ATSEM à temps complet au 1/07/2026 compte tenu du départ à la retraite de l'agent au 1/07/2025 et de créer un poste au grade des Adjoints Techniques à temps non complet (0,5 Equivalent Temps Plein). Au regard de la baisse des

effectifs constatée depuis plusieurs années et l'hypothèse d'une fermeture de classe, les élus du précédent Conseil Municipal avait fait le choix, pour l'année scolaire 2025/2026, d'avoir recours à un agent en CDD à mi-temps. La fermeture de classe annoncée justifie bien la fermeture de ce poste mais il est nécessaire d'en créer un afin de pallier aux missions suivantes : entretien des locaux et surveillance de la pause méridienne. Le Centre de Gestion de la Sarthe a émis un avis favorable sur les 2 demandes lors de sa séance du 11 juin 2026.

Adopté à l'unanimité

Intervention(s) :

Monsieur Manuel Dubied demande quelles sont les missions d'un Adjoint Technique ?

Madame Laurence Hubert l'informe que ce cadre d'emploi permet de réaliser l'entretien des locaux, la restauration scolaire mais aussi l'accompagnement périscolaire des enfants si besoin : animation...

6. Rayonnement local : culture, sports et loisirs.

6.1. Présentation des prochaines manifestations communales.

Monsieur Patrice POUILLET fait une présentation des prochaines manifestations qui ont lieu dans les semaines à venir et notamment la soirée du 13 juillet.

Intervention(s) :

Pour ne plus avoir à gérer les encaissements, il est évoqué de proposer le paiement en ligne via HelloAsso.

Monsieur Patrice Pouillet explique que tout le monde n'est pas prêt à payer en ligne.

Il informe que la commission « *Rayonnement local* » se réunira le 9 juillet. A ce titre, toutes les associations de la commune sont invitées. Le calendrier des manifestations pour 2027 sera défini.

La journée des associations se tiendra le 5 septembre 2026.

7. Informations diverses.

7.1. Informations communautaires.

➤ validation des membres élus dans les commissions à la CDC :

Commission aménagement, logement et mobilités – démographie médicale

COMMUNE	CIVILITE	PRENOM	NOM
BRETTE-LES-PINS	M.	Stéphane	FOUCHARD
BRETTE-LES-PINS	Mme	Odile	GODIN
CHALLES	M.	Guy	FOURMY
CHALLES	Mme	Séverine	PREZELIN
CHANGE	M.	Jean-Christophe	BACHELIER
CHANGE	Mme	Viviane	BENYAKHOU
CHANGE	M.	Julien	CROISEAU
CHANGE	M.	Yves-Marie	HERVE
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Sandra	AUGERAY
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Mélanie	CASTILLON
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Marilyne	COURSIER
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Patrice	HOUALARD
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Karine	MASSE
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Patrick	VILAIN
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Hélène	ZIVEREC
SAINT-MARS-D'OUTILLE	Mme	Fabienne	BOUQUET
SAINT-MARS-D'OUTILLE	M.	Antoine	GARNIER
SAINT-MARS-D'OUTILLE	Mme	Valérie	HEISÉ
SAINT-MARS-D'OUTILLE	Mme	Geneviève	JESTIN
SAINT-MARS-D'OUTILLE	M.	Yves	NIVALT

Commission attractivité économique, accompagnement à l'emploi, rayonnement touristique

COMMUNE	CIVILITE	PRENOM	NOM
BRETTE-LES-PINS	M.	Manuel	DUBIED
BRETTE-LES-PINS	Mme	Laurence	WATTEAU
CHALLES	Mme	Agathe	DUPIRE
CHALLES	M.	Hugo	GUENEE
CHALLES	Mme	Séverine	PREZELIN
CHANGE	M.	Julien	CROISEAU
CHANGE	M.	Yves-Marie	HERVE
CHANGE	Mme	Carole	ROUAULT
CHANGE	M.	Mickaël	TIREL
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Philippe	AUROY
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Christelle	BARBONNEAU
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Philippe	BLIN
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Isabelle	LETESSIER-BUTANT
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Nathalie	MORGANT
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Eric	PAJAUD
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Valérie	VIALETTE
SAINT-MARS-D'OUTILLE	Mme	Cécile	CHAUVEAU
SAINT-MARS- D'OUTILLE	M.	Vincent	LERAT

Commission cohésion par la culture et le sport			
COMMUNE	CIVILITE	PRENOM	NOM
BRETTE-LES-PINS	M.	Frédéric	GILOT
BRETTE-LES-PINS	Mme	Odile	GODIN
BRETTE-LES-PINS	Mme	Delphine	LEGROS
CHALLES	Mme	Annabelle	CHOPLIN
CHALLES	Mme	Agathe	DUPIRE
CHANGE	Mme	Naïma	AMRANE-HENRIETTE
CHANGE	Mme	Magalie	BERGER-DOMINGUES
CHANGE	M.	Arnauld	DE SAINT RIQUIER
CHANGE	M.	Johan	DUMUR
CHANGE	M.	Yves-Marie	HERVE
CHANGE	M	Etienne	LIVACHE
CHANGE	M.	Stéphane	MORIN
CHANGE	Mme	Carole	ROUAULT
CHANGE	M.	Mickaël	TIREL
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Emmanuel	EGON
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Patrice	HOUALARD
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Christine	MIRGAINE
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Nathalie	MORGANT
SAINT-MARS-D'OUTILLE	Mme	Estelle	BONNET
SAINT-MARS-D'OUTILLE	Mme	Fabienne	BOUQUET
SAINT-MARS-D'OUTILLE	Mme	Valérie	HEISÉ

Commission espaces publics et bâtiments			
COMMUNE	CIVILITE	PRENOM	NOM
BRETTE-LES-PINS	M.	Alain	DOBREMEL
BRETTE-LES-PINS	M.	Denis	HERRAUX
BRETTE-LES-PINS	M.	Patrice	POUILLET
CHALLES	M.	Guy	FOURMY
CHALLES	M.	Eric	GARNIER
CHALLES	M.	Loïc	MORTIER
CHANGE	M.	Jean-Christophe	BACHELIER
CHANGE	M.	Yves-Marie	HERVE
CHANGE	Mme	Dominique	PASTEAU
CHANGE	M.	Nicolas	PITARD
CHANGE	Mme	Claudette	SIMON
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Benoit	CHEVALIER
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Laurent	COME
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Johnny	GOUTARD
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Patrice	HOUALARD
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Marie-Christine	LAIR
SAINT-MARS-D'OUTILLE	M.	Pascal	BOUQUET
SAINT-MARS-D'OUTILLE	M.	Antoine	GARNIER
SAINT-MARS-D'OUTILLE	M.	Yves	NIVAUT

Commission territoire éducatif et solidaire			
COMMUNE	CIVILITE	PRENOM	NOM
BRETTE-LES-PINS	Mme	Laurence	HUBERT
BRETTE-LES-PINS	Mme	Nadège	LEBLAY
BRETTE-LES-PINS	Mme	Jessica	RENAULT
BRETTE-LES-PINS	Mme	Anne-Laure	THOMAS-CORREIRA
CHALLES	M.	Sébastien	DUPAS
CHALLES	Mme	Cyrielle	GUITTON
CHANGE	Mme	Naïma	AMRANE-HENRIETTE
CHANGE	Mme	Marina	COMPAIN
CHANGE	M.	Yves-Marie	HERVE
CHANGE	Mme	Dominique	PASTEAU
CHANGE	Mme	Claudette	SIMON
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Marion	BUARD
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Mélanie	CASTILLON
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Marilyne	COURSIER
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Christine	MIRGAINE
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Valérie	VIALETTE
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Hélène	ZIVEREC
SAINT-MARS-D'OUTILLE	Mme	Estelle	BONNET
SAINT-MARS-D'OUTILLE	Mme	Hélène	HERGOUALC'H
SAINT-MARS-D'OUTILLE	M.	Vincent	LERAT

Commission ressources et mutualisation			
COMMUNE	CIVILITE	PRENOM	NOM
BRETTE LES PINS	M.	Stéphane	FOUCHARD
BRETTE LES PINS	M.	Denis	HERRAUX
CHALLES	M.	Hugo	GUENEE
CHALLES	Mme	Séverine	PREZELIN
CHANGE	Mme	Naïma	AMRANE-HENRIETTE
CHANGE	Mme	Marina	COMPAIN
CHANGE	M.	Serge	GRAFFIN
CHANGE	M.	Yves-Marie	HERVE
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Marion	BUARD
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Eric	PAJAUD
PARIGNE-L'EVEQUE	M.	Patrick	VILAIN
PARIGNE-L'EVEQUE	Mme	Hélène	ZIVEREC
SAINT-MARS D'OUTILLE	M.	Pascal	BOUQUET
SAINT-MARS D'OUTILLE	M.	Laurent	HUREAU

➤ Jours Verts édition 2026 : retour très positif des enseignants et collaboration avec les élèves du lycée toujours très appréciée.

7.2. Informations municipales.

➤ Désignation d'un représentant au syndicat mixte e-collectivité : Monsieur Stéphane Fouchard est désigné.

Adopté à l'unanimité

7.3. Questions diverses.

- La manifestation des JSP prévue le 30/05/2026 a été annulée en raison de fortes chaleurs. Il est pris la décision de leur laisser la subvention demandée pour cette manifestation.
- Les ombrières seront installées à compter du 6 juillet 2026.

Réponses aux questions de Madame Laëtitia Bois :

- Un frigo pour la salle de pause pour les agents est en cours d'achat.
- Les Equipements de Protection Individuel pour les agents des services techniques : c'est en cours.
- STEP : envisager une intervention au Lycée en début d'année scolaire pour les problématiques de lingettes mises dans les toilettes.
- Problème de limitation de vitesse rue des Bleuets.
- Envisager la pause de bancs allée des tilleuls.
- Qu'en est-il du projet « piscine » ? Monsieur le Maire répond qu'une commission communautaire y travaille.

Séance levée à 21h07.

Le Maire,
Stéphane FOUCHARD



La secrétaire de séance,
Laurence HUBERT

